

ACTION URGENTE

HONDURAS. DES DÉFENSEURS DU DROIT À L'EAU INCARCÉRÉS MENACÉS PAR LE COVID-19

Le 12 mars 2021, les autorités locales du Honduras ont confirmé que José Daniel Márquez Márquez, un des huit membres incarcérés du Comité municipal de défense des biens communs et publics (CMDBCP), avait été testé positif au COVID-19. José Daniel Márquez Márquez partageait une cellule avec les sept autres défenseurs de cette organisation actuellement emprisonnés. Cette année, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a estimé que leur détention était arbitraire et a demandé leur libération immédiate. Les autorités doivent réexaminer la détention de ces huit défenseurs et prendre toutes les mesures nécessaires pour les libérer immédiatement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général

Oscar Fernando Chinchilla
Posta Edificio Lomas Plaza II,
Col. Lomas del Guijarro,
Tegucigalpa,
Honduras

Courriel : fiscaliageneralhnd@gmail.com

Twitter : @MP_Honduras / @ofchb

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude pour la vie et l'intégrité de José Daniel Márquez Márquez, Kelvin Alejandro Romero Martínez, José Abelino Cedillo, Porfirio Sorto Cedillo, Orbín Nahúm Hernández, Arnold Javier Alemán, Ewer Alexander Cedillo Cruz et Jeremías Martínez Díaz, membres du Comité municipal de défense des biens communs et publics (CMDBCP). Ils défendent le fleuve Guapinol, dans le nord du Honduras, et sont privés de liberté depuis plus de 18 mois. Amnesty International a reçu des informations confirmant que José Daniel Márquez Márquez avait récemment été testé positif au COVID-19. Il a été isolé, mais les autres défenseurs risquent toujours de contracter la maladie.

Le 9 février 2021, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a estimé que l'incarcération de ces huit défenseurs était arbitraire et a demandé leur libération immédiate. Auparavant, des experts des droits humains des Nations unies avaient recommandé à tous les États d'envisager des solutions de substitution à l'emprisonnement, afin de limiter les risques de propagation du COVID-19, en particulier pour les personnes en détention provisoire ou détenues sans fondement légal.

Je vous prie instamment de réexaminer immédiatement la situation de ces huit défenseurs injustement privés de liberté depuis plus de 18 mois, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour les libérer sans délai, conformément aux recommandations du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, et afin de garantir leur droit à la vie, à la liberté, à la santé et à la liberté d'expression, ainsi que leur droit de défendre les droits humains.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le Comité municipal de défense des biens communs et publics (CMDBCP) est une organisation de Tocoa, dans le nord du Honduras, composée de plusieurs organisations de défense de l'environnement et du droit à la terre : les comités environnementaux du secteur San Pedro (13 communautés) et les comités environnementaux du secteur d'Abisinia (14 communautés) ; le comité environnemental de la communauté de Guapinol, les groupes de petits paysans et les organisations de la Coordinadora de Organizaciones Populares del Aguán (COPA) ; la Fundación San Alonso Rodríguez (FSAR) et la Parroquia San Isidro de Tocoa. Le CMDBCP s'oppose au permis d'exploitation attribué à la compagnie minière Inversiones Los Pinares dans le parc national Carlos Escalera, anciennement connu sous le nom de Montaña de Botaderos, dans la municipalité de Tocoa. Le 1^{er} août 2018, des habitants et habitantes ont établi le « camp Guapinol » pour protester de façon pacifique contre ce permis et contre l'exploitation minière en plein cœur d'une zone protégée abritant les sources d'eau dont la population locale dépend pour sa subsistance. Ils ont déposé plusieurs plaintes auprès de juridictions locales, mais elles n'ont toujours pas été traitées.

Les membres du CMDBCP sont visés par au moins deux procédures judiciaires depuis 2018 en raison des activités qu'ils mènent pour protéger les fleuves Guapinol et San Pedro. En mars 2019, un juge a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de 12 d'entre eux, qui étaient accusés d'« incendie volontaire » et de « privation arbitraire de liberté », mais le procureur général a formé un recours contre cette décision. Le 13 août 2020, la cour d'appel du département de Francisco Morazán a annulé le non-lieu prononcé en mars pour cinq des 12 défenseurs, ce qui signifie qu'ils risquent d'être jugés à nouveau et renvoyés en détention provisoire.

Le 26 août 2019, les autorités ont arrêté José Daniel Márquez Márquez, Kelvin Alejandro Romero Martínez, José Abelino Cedillo, Porfirio Sorto Cedillo, Orbín Nahúm Hernández, Arnold Javier Alemán et Ewer Alexander Cedillo Cruz. Une semaine plus tard, le 1^{er} septembre, un tribunal les a inculpés et un juge a ordonné leur placement en détention provisoire. Après avoir passé deux mois dans une prison de haute sécurité, ils ont été transférés, le 29 novembre 2019, dans le centre de détention d'Olanchito, où ils sont toujours incarcérés (voir le document intitulé [Honduras: Authorities must guarantee due process for human rights defenders](#)). Jeremías Martínez Díaz est détenu au centre pénitentiaire de La Ceiba depuis le 5 décembre 2018. Certains des défenseurs qui se trouvent actuellement derrière les barreaux ont indiqué souffrir de maladies chroniques, notamment d'hypertension et d'affections respiratoires. À ce jour, plusieurs appels formés contre leur détention et une requête en *habeas corpus* demandant qu'ils bénéficient d'une mesure de substitution à l'emprisonnement tant en raison de l'illégalité de leur détention que du risque de COVID-19 ont été déclarés irrecevables ou n'ont pas encore été traités.

Après une visite, le 16 avril 2020, du Centre de détention d'Olanchito, le Mécanisme et Comité national pour la prévention de la torture et des traitements inhumains cruels, inhumains et dégradants (MNP-CONAPREV) a demandé un réexamen de la détention provisoire des défenseurs du fleuve Guapinol. Amnesty International avait déjà appelé les autorités, en août 2020, à libérer les 13 défenseurs et à leur permettre d'être jugés en liberté (voir [Action urgente](#)).

Dans l'[avis n° 85/2020](#) rendu lors de sa 89^e session, qui s'est tenue du 23 au 27 novembre 2020, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a souligné qu'aucun fondement juridique ne justifiait le recours à la détention provisoire dans le cas des défenseurs José Daniel Márquez Márquez, Kelvin Alejandro Romero Martínez, José Abelino Cedillo, Porfirio Sorto Cedillo, Orbín Nahúm Hernández, Arnold Javier Alemán, Ewer Alexander Cedillo Cruz et Jeremías Martínez Díaz, et a mis en avant les risques auxquels ils étaient exposés dans le contexte du COVID-19. Le Groupe de travail a demandé que les huit défenseurs soient immédiatement libérés et bénéficient de réparations, et qu'une enquête soit menée sur les personnes soupçonnées d'être pénalement responsables de leur détention illégale.

Le Honduras est confronté depuis des années à un grave problème de surpopulation carcérale. D'après le [rapport de 2020 du MNP-CONAPREV](#), les prisons du Honduras connaissent une surpopulation à hauteur de 166 % de leurs capacités, 45 % seulement des membres de la population carcérale bénéficiant d'une décision finale sur le bien-fondé de l'affaire les concernant. La Commission interaméricaine des droits de l'homme [exprime régulièrement des préoccupations](#) au sujet des conditions de détention au Honduras, qui mettent en danger la vie et l'intégrité des personnes privées de leur liberté : infrastructures en mauvais état, manque d'hygiène, absence d'installations sanitaires et d'espaces de couchage décentes, soins médicaux médiocres, nourriture insuffisante en qualité nutritive comme en quantité, et accès réduit ou insuffisant à l'eau. En septembre 2020, l'administration pénitentiaire hondurienne a indiqué que [1 749 personnes détenues avaient été testées positives au COVID-19](#) ; en 2021, [108 cas ont été signalés](#).

Ces cinq dernières années, Amnesty International a régulièrement donné l'alerte au sujet des nombreux homicides et autres attaques visant des militants et militantes au Honduras, un des pays les plus meurtriers au monde pour les personnes qui défendent les droits humains.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 13 mai 2021

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : des membres du Comité municipal de défense des biens communs et publics (ils)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr37/2934/2020/fr/>